

Conseil Municipal du		27 juin 2022		à		18h00	
N°ordre		47		Titre		Adhésion de la Ville de Poitiers à la charte partenariale d'engagement dans le cadre de la convention de communication touristique entre Grand Poitiers et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF)	
N° identifiant		2022-0136					
Rapporteur(s)		M. Charles REVERCHON-BILLOT		PJ.		Charte d'engagement entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la Ville de Poitiers	
Date de la convocation		20/06/2022					
Président de séance		Mme Léonore MONCOND'HUY		PJ.		Charte d'engagement entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la Ville de Poitiers	
Secrétaire(s) de séance							
Membres en exercice		0		PJ.		Charte d'engagement entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la Ville de Poitiers	
Quorum		18					
Présents		0		PJ.		Charte d'engagement entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la Ville de Poitiers	
Absents		0					
Mandats		0		Mandants		Mandataires	
Observations		L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67. Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.					

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur
------------------	---

Afin de développer le recours au train Transport express régional (TER) en suscitant l'intérêt de découvrir les attraits d'une destination traversée par leur lignes, La Ville de Poitiers souhaite s'inscrire en tant que partenaire local à la convention de partenariat promotionnel conclue entre Grand Poitiers Communauté urbaine et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) voyageurs SA, par délibération n° 2022-0094 du 8 avril 2022.

La SNCF TER pilote la démarche régionale et s'engage à valoriser la destination du territoire de Grand Poitiers par le biais de supports dédiés dont elle assume toutes les charges. Des brochures « Envie de découvrir... Poitiers autrement » et « la gare aux secrets » seront notamment diffusées sur l'ensemble des gares de la ligne. Le partenariat sera également valorisé sur le site internet TER Nouvelle-Aquitaine ainsi que sur les réseaux sociaux.

Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu) coordonnent et animent la démarche à l'échelle territoriale dans une dynamique de valorisation de la destination touristique et dans le respect du cahier des charges de la SNCF. Elle identifie et assure à ce titre le lien avec les partenaires locaux au moyen d'une charte d'engagement.

À ce titre, la Ville de Poitiers riche d'un patrimoine architectural et naturel et d'équipements culturels et touristiques entend contribuer au rayonnement de la destination et souhaite s'engager dans la démarche ayant pour objet :

- de faire bénéficier les clients de la SNCF d'avantages pour la visite de sites touristiques et culturelles, le billet devra être daté du jour ou de la veille et avoir le territoire de Grand Poitiers pour origine ou destination
- de développer l'attractivité touristique de Grand Poitiers, de ses sites et de la ville centre
- d'encourager l'éco-mobilité.

La charte d'engagement du partenaire entrera en vigueur à compter de sa signature et arrivera à son terme le 31 décembre 2023.

Considérant l'intérêt d'intégrer un réseau de partenaires participant au rayonnement de Grand Poitiers Communauté urbaine et au vu des éléments exposés, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Affichée le	
-------------	--

Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.4
Nomenclature Préfecture	Interventions économiques